



**Solidarité
sans frontières**

PAGES 4 – 5

**Interview avec
Alarme Phone
Sahara**

Sur la mobilité
et la liberté de
mouvement

PAGES 7 – 10

**Dossier:
Éducation –
maintenant!**

Bilan de cam-
pagne

PAGES 15 – 16

Portrait:

Selam
Habtemariam, de
Migrant Solida-
rity Network



Édito

De temps en temps, cela arrive, nos préoccupations obtiennent d'un coup beaucoup d'attention médiatique. C'est l'occasion pour que les violations des droits fondamentaux, que nous observons dans notre travail quotidien soient amenées à la lumière du jour.

Exactement comme pour Frontex et l'affaire des violences dans les centres fédéraux. En mai 2021, respectivement entre octobre 2021 et mai 2022, les journaux, les émissions télévisées, les reportages radio le montrent, presque étonnés: les politiques migratoires suisse et européenne créent de la violence et la défense des frontières provoque des morts. En cascade, les réactions, absurdes, affluent: les autorités compétentes essaient d'un revers de main les critiques, affirment qu'on exagère, qu'ils n'y sont pour rien, que les problèmes, déjà si peu existants, sont en ce moment-même en train de se résoudre. Affleurent même de vagues promesses de s'engager à améliorer le système de l'intérieur. Une fois l'averse passée, l'eau se retire, la terre engloutit les dernières gouttes et ne reste

plus que le silence. On est passé à autre chose. Circulez, il n'y a plus rien à voir.

Vous verrez dans cette nouvelle édition du bulletin que nous sommes continuellement en mouvement, nous n'avons oublié ni Frontex, ni les centres fédéraux et continuons à pointer du doigt là où c'est nécessaire. Comme il est important aussi de regarder au-delà de l'horizon suisse, vous pourrez apprécier l'impressionnant travail de l'Alarme Phone Sahara, qui depuis de nombreuses années déjà fait le lien entre changement climatique et personnes déplacées, et met en garde contre les dangers de l'externalisation des frontières. Vous découvrirez également l'importance d'à la fois jouer le jeu politico-médiatique et de continuer le travail militant de base, à l'instar de la campagne Éducation – maintenant ! qui prend le contrôle de ce dossier pour tirer un bilan, prendre de l'élan et repartir de plus belle. Nous nous réjouissons aussi de vous présenter le travail des chercheurs de Border Forensics, qui ont remonté la Durance pour changer le cours d'une enquête de police. Enfin, nous

sommes heureux de vous transmettre la perspective combative de Selam Habtemariam, qui ne voit pas non plus le travail de contestation uniquement comme des petits jaillissements ici et là, mais comme une mission de toute une vie, qui n'est ni sûre, ni confortable, ni populaire.

Et c'est là que l'arc qui traverse ce bulletin devient à nouveau bien visible: c'est la constance qui est nécessaire dans le travail contre le démantèlement progressif des droits fondamentaux. Dans ce numéro, elle est l'élément central des différents projets, opinions et points de vue que nous portons à votre connaissance.

(Sg)

Toutes les photos de ce numéro ont été mises à disposition par Alarme Phone Sahara (APS). Les photos illustrent le travail d'APS et montrent leurs interventions dans le désert, des points de ravitaillement et des photos de groupe des activistes. Tous les droits d'image sont détenus par Alarme Phone Sahara. Une interview détaillée sur leur travail se trouve aux pages 4/5.



L'Agence européenne de protection des frontières hors de contrôle

Frontex: La Suisse dissimule sa complicité

Le rapport de l'OLAF, l'agence anticorruption de l'UE, sur l'implication de Frontex gardé secret dans les pushbacks et autres malversations, a été transmis au « Spiegel » et à d'autres médias. Des recherches montrent désormais que la Suisse était au courant, mais qu'elle est restée silencieuse.

Bien que le rapport de l'OLAF ne soit toujours pas rendu public, les journalistes qui en rendent compte dressent un tableau sombre de l'agence de protection des frontières: mensonges, participation à des refoulements illégaux, culture d'entreprise toxique. Le reportage confirme ce que les personnes concernées, les activistes et Sosf disent depuis des années: Frontex est complice de violations des droits humains et a activement caché sa participation. Et la Suisse ? Elle participe à la dissimulation !

« Frontex contribue activement à une situation que des organisations comme le Border Violence Monitoring Network qualifient de crime contre l'humanité. »

Frontex et les droits humains

Mi-avril, Marco Benz, vice-directeur de l'Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières, l'un des deux représentant-es suisses au conseil d'administration de Frontex, a déclaré publiquement: « Frontex prend la protection des droits fondamentaux très au sérieux ». On apprend aujourd'hui qu'il a tenu ces propos alors que, selon les recherches de la WOZ, il avait déjà lu le rapport de l'OLAF. Il y a des mois déjà, dans le cadre de la campagne NoFrontex, des explications ont été demandées sur l'implication et la complicité de la Suisse dans les pushbacks et la violence en mer Egée. Cela ne concerne pas seulement les refoulements illégaux en mer, mais aussi dans la région d'Evros, où se trouve la frontière terrestre entre la Grèce et la Turquie. Depuis des années, la Suisse y a envoyé des gardes-frontières dans le cadre de l'agence Frontex.

Ce qui est clair, c'est que Benz a déformé la vérité en mars. En effet, toutes les informations disponibles indiquent que Frontex ne prend pas les droits humains au sérieux. Au contraire, elles prouvent que Frontex contribue activement à une situation que des organisations comme le Border Violence Monitoring Network qualifient de crime contre l'humanité. Et c'est en particulier le conseil d'administration, donc l'organe suprême de Frontex, qui joue un rôle prépondérant dans cette évolution. Le conseil d'administration dissimule des informations, a couvert le directeur toxique de l'agence pendant des années et poursuit imperturbablement le

partenariat avec les autorités grecques de contrôle des frontières – malgré leurs attaques continues contre les personnes migrantes. Et celles-ci se poursuivent sans relâche: à la mi-août, Alarm Phone a fait état d'une nouvelle attaque brutale par des corps de gardes-frontières grecs et turcs. Un groupe de migrant-es a été pris au piège pendant près de deux semaines sur plusieurs petites îles de la rivière frontalière d'Evros. Selon les personnes migrantes, quatre personnes sont mortes.

Et Frontex ? Bien que l'agence dispose de personnel dans la région et qu'elle ait été alertée à plusieurs reprises de la situation, elle a assisté passivement à la violence de la situation.

Falsifier le discours par le silence

Il y a plusieurs mois déjà, NoFrontex a exigé le départ des membres suisses du

conseil d'administration Medea Meier et Marco Benz. Malgré diverses demandes, les deux membres des autorités n'ont cependant jamais pris position sur leur complicité et sur la manière dont la Suisse officielle s'est comportée face aux graves violations des droits humains au sein de Frontex. Cette stratégie de communication a privé le public suisse d'informations importantes avant une votation. Et cela montre clairement que la Suisse politique est complice des crimes commis aux frontières extérieures de l'UE. Car qui se tait, voire couvre activement les faits, tout en payant et en soutenant, est complice.

(Ln)

Entretien avec Azizou Chehou et Moctar Dan Yayé de l'Alarme Phone Sahara

« Nous avons besoin d'une approche humaine du droit à la mobilité »

Les frontières érigées par les États européens contre les personnes migrantes et en fuite ne se limitent depuis longtemps plus aux limites géographiques extérieures de l'UE, mais s'étendent bien au-delà. Dans les pays du Sahel et en Afrique du Nord, les gens subissent également le régime répressif des frontières européennes. Au nord du Niger, Alarme Phone Sahara y résiste par des interventions solidaires. Sosf a rencontré Azizou Chehou (A.C.) et Moctar Dan Yayé (M.D.Y.) de l'Alarme Phone Sahara (APS) et a discuté avec eux du Niger, du rôle de l'UE et de leur travail.

Sosf: En quoi consiste votre travail quotidien au sein d'Alarmphone Sahara ?

A.C.: Les principaux piliers de notre travail sont la sensibilisation, la documentation et le secours. Pour de nombreuses personnes, le Niger joue un rôle important en raison de sa situation géopolitique, par exemple comme pays d'arrivée ou de transit, mais aussi comme pays d'origine. Cela est principalement dû au fait qu'il est entouré de pays en proie à des insécurités, comme la Libye, le Mali ou le Tchad, ce qui en fait le théâtre de tensions et de déplacements internes. Malgré ces dynamiques, on sait peu de choses sur les dangers qui peuvent survenir lors de la traversée du désert. Notre travail consiste donc principalement à orienter les personnes vers d'autres organisations le long de leur chemin et à dénoncer ce que les gens vivent sur la route.

Sosf: Vous utilisez dans votre travail le terme d'externalisation du régime migratoire par l'UE. Que voulez-vous dire exactement par là ?

M.D.Y.: L'UE oblige certains pays à défendre la frontière Europe par procuration et les arme ensuite en moyens techniques. Elle renforce ainsi le pouvoir de certains régimes, même autoritaires. Depuis 2015 c'est le Niger qui est choisi pour bloquer la route des personnes migrantes vers le Nord. Ainsi la frontière la plus au sud de l'Europe s'établit au cœur du Niger.

Sosf: Quelles sont les conséquences concrètes de l'externalisation pour le Niger ?

A.C.: Avec l'entrée en vigueur de la loi 036/2015, la liberté de mouvement au Niger a été criminalisée en 2016. Avant cela, il régnait un tout autre climat. La libre circulation des personnes était largement répandue et acceptée, et des villes comme Agadez profitaient économiquement de la mobilité, car le commerce et les services augmentaient. Tout cela a pris fin. Les personnes qui partent travailler quelques mois dans le Nord sont désormais bloquées, car elles n'ont plus de ressources pour rentrer chez elles.

Sosf: Un aspect important de l'externalisation est la militarisation et l'armement des frontières. Quelles en sont les conséquences pour les migrant-es et la population ?

M.D.Y.: Il est important ici de donner un contexte: Ces dernières années, l'insécurité et les crises ont augmenté. Cela a été utilisé comme prétexte par l'UE pour militariser les frontières, mais aussi les voies de migration et de fuite. Mais la militarisation n'apporte aucune sécurité, bien au contraire. À la place des personnes, ce sont désormais les armes qui jouissent d'une grande liberté de mouvement. À cela s'ajoute le fait que des conflits sont « ethnicisés », c'est-à-dire attribués uniquement à des divergences entre communautés et ethnies. Cela fait partie d'une stratégie impérialiste qui consiste à créer des réalités simples pour des problèmes complexes et à « exotiser » ainsi les conflits.

Sosf: On n'en entend guère parler en Europe, mais il y a des expulsions régulières d'Algérie et de Libye vers le Niger. Comment se déroulent-elles ?

A.C.: Rien que depuis 2020, nous avons enregistré environ 58 000 expulsions illégales de l'Algérie vers le Niger. L'endroit où la police algérienne laisse les personnes expulsées est un poteau métallique situé au milieu du désert nigérien, à 15 km du village le plus proche. Des familles sont séparées et des personnes sont entassées dans des camions et livrées à elles-mêmes. La police dépouille les gens de leurs vêtements et de leur argent, et des tirs de sommation sont effectués. La chaleur et le froid sont extrêmes et les personnes subissent des blessures psychiques et physiques massives. En ce qui concerne la Libye, les responsabilités ne sont pas claires.

Sosf: Quel est le rôle de l'UE, de Frontex et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans ce contexte ?

A.C.: L'OIM veut avant tout avoir un effet dissuasif. Son grand objectif est de réduire autant que possible les flux migratoires vers le Nord. Obtenir le soutien de l'OIM signifie souvent devoir accepter un retour « volontaire ». L'agence européenne de protection des frontières Frontex joue ici un rôle important. La présence de Frontex au Niger a massivement augmenté depuis 2017. On suppose qu'elle lutte contre le trafic d'êtres humains, d'armes et de drogues. Sous ce couvert, des personnes



sont arrêtées arbitrairement, sans savoir quand elles seront libérées. Mes voisins, par exemple, sont toujours en prison à cause de cela.

M.D.Y.: Aujourd'hui, la question de la migration ne peut pas être séparée de la question du terrorisme. C'est la stratégie de l'UE. Frontex, par exemple, fait faire des analyses de risques au Niger, mais de quels risques parle-t-on ici ? Il s'agit surtout de risques pour l'UE. Les intérêts du Niger ne sont pas du tout pris en compte. La loi dont il a été question tout à l'heure traite également de la criminalité organisée transfrontalière. Pourtant, la loi n'est pas approuvée et la population ne reçoit aucune information à ce sujet. Le texte de loi n'est même pas traduit dans les langues nationales. C'est une ingérence de la politique européenne dans les affaires nationales.

Sosf: Y a-t-il des possibilités de modifier la loi ?

A.C.: Absolument, la loi est en cours de révision, et nous ne sommes pas restés inactifs pendant le processus. Entre-temps, une organisation juridique italienne (ASGI) nous soutient et nous prévoyons de mener des actions dans les pays d'arrivée, d'origine et de transit. Le vrai problème est que les transferts d'argent entre l'Europe et le Niger encouragent et forcent la migration irrégulière. C'est ce que veulent les gouvernements. L'UE aurait pu alternativement faciliter l'obtention de visas – mais elle ne l'a pas fait.

Sosf: Vous qualifiez le régime migratoire en Europe et le système politico-économique qui l'accompagne de résultat d'une politique néocoloniale. Que voulez-vous dire ?

M.D.Y.: Ce sont surtout les ordres que l'UE donne à distance. Il existe par exemple des bases militaires européennes sur le sol africain. L'Occident est également dépendant des ressources naturelles de l'Afrique. Et à Melilla, les militaires ont été encouragés à assassiner des Africains sur leur propre sol.

A.C.: De la même manière que les frontières entre les États africains ont été créées par Berlin, l'UE crée aujourd'hui le désordre et détermine de l'extérieur les politiques nationales afin que la population quitte les endroits stratégiques où des bases étrangères peuvent ensuite être installées. Ainsi, la population est privée de la possibilité de chercher ailleurs de nouvelles bases de vie.

« Ces dernières années, l'insécurité et les crises ont augmenté. Cela a été utilisé comme prétexte par l'UE pour militariser les frontières, mais aussi les voies de migration et de fuite. Mais la militarisation n'apporte aucune sécurité, bien au contraire. »

Sosf: Votre revendication centrale est la liberté de mouvement, pourquoi est-ce si important ?

M.D.Y.: Nous avons besoin d'une approche humaine du droit de circuler. Les différences injustes dans les régimes de visas sont étroitement liées au récit d'une « invasion ». Parler d'invasion de l'espace Schengen correspond tout simplement à une conception erronée de la mobilité humaine. Nous devons enfin cesser de considérer la mobilité dans un sens comme une migration et dans l'autre comme un sauvetage ou une aide.

Entretien mené par Hannah Elias et Sophie Guignard

Report du procès des violences du CFA de Giffers

Compte-rendu d'audience

En juin 2020, quatre requérants d'asile avaient porté plainte contre des agents de Securitas et Protectas, pour des actes de violence s'étant déroulé dans le centre fédéral d'asile de la Guglera, à Giffers (FR). Le procès a commencé le 23 mai dernier, Sosf y était présente.

La journée tant attendue par les plaignants s'est révélée très courte. À l'audience, seules les questions de forme ont été traitées, avant le report du procès. Ces quelques heures passées au tribunal de district de la Sarine montrent cependant déjà que le chemin vers la justice pour les victimes est encore long et hasardeux.

« Faire des agent-es de sécurité, qui travaillent dans des conditions précaires et difficiles, les boucs-émissaires des affaires de violences a pour effet de détourner le regard de ce qui (...) relève en fait de la violence d'État. »

Entre le dépôt de plainte et le procès, les quatre hommes ont reçu une réponse négative à leur demande d'asile. Le SEM avait refusé de surseoir aux renvois des plaignants le temps de la procédure, arguant que des sauf-conduits pour les jours du procès suffiraient. Seul Monsieur B., qui vit encore en Suisse, a pu se rendre à l'audience. Deux des plaignants absents vivent actuellement dans la rue, quelque part en Europe et le dernier a disparu, ses soutiens n'ont plus de contact avec lui.

L'avocate pose le cadre

Me Laila Batou, qui représente les plaignants, commence par dénoncer la légèreté avec laquelle le ministère public a traité l'affaire: Il a attendu une année avant d'ouvrir l'instruction et l'autorisation de poursuivre n'a pas été demandée (les employés de sécurité agissant sur mandat du SEM, ils ont le statut de fonctionnaires dans cette affaire, qui requiert la demande d'une autorisation de poursuivre). Les agents ont pourtant eu le droit de déposer, en l'absence de cette autorisation. En outre, un témoin clé, agent de sécurité qui

faisait dans le rapport d'Amnesty d'importantes révélations, n'a pas été convoqué, malgré les demandes, à trois reprises, de l'avocate. Il sera toutefois convoqué en septembre. Une garantie fondamentale de procédure a été violée: toutes les parties n'ont pas pu interroger les témoins. Enfin, deux plaignants vivant hors de Suisse, des

personnes allophones et indigentes, n'ont pas eu l'occasion de préparer le procès avec leur avocate dans de bonnes conditions: ils ont dû communiquer avec Me Batou à distance, via la messagerie de Facebook. L'avocate dénonce une violation de l'art. 6 de la CEDH: le droit à un procès équitable.

Report de l'audience

À son tour de s'exprimer, la défense des agents de sécurité déclare d'emblée «refuser la tournure politique de ce procès». Elle balaye en outre la question du procès équitable, arguant que «on aime bien se servir» de l'art. 6 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Une position qui témoigne d'un certain mépris de la CEDH elle-même, mais également des personnes n'ayant pas un accès privilégié à la justice.

Au vu de l'absence de la majorité des plaignants et de l'autorisation de poursuivre manquante, le juge a repoussé l'audience, qui aura finalement lieu le 21 septembre. Il est toutefois raisonnable de douter d'une amélioration des conditions du procès d'ici-là.

Le long chemin vers la justice

Les recherches menées par les groupes militants, les enquêtes de presse, le rapport du juge Oberholzer: tous les éléments sont pourtant là, il faut vraiment fermer les yeux très fort pour ne pas voir que les centres fédéraux produisent de la violence, et que si le système n'est pas repensé, les violences continueront de se produire.

Tant que les faits de violence seront jugés hors de leur contexte, qu'on refusera la teneur politique de cette violence, la lumière ne sera jamais vraiment faite sur ce qui se joue dans les centres. C'est le fruit de décisions politiques et administratives, et c'est exactement cela qui devrait être remis en question.

Se contenter de procès qui mettent dos à dos les requérants d'asile et le personnel de sécurité est insatisfaisant. Faire des agent-es de sécurité, qui travaillent dans des conditions précaires et difficiles, les boucs-émissaires des affaires de violences a pour effet de détourner le regard de ce qui, comme l'a souligné l'avocate Batou, relève en fait de la violence d'État. La véritable responsabilité est à chercher du côté du SEM et de sa sous-traitance de la question sécuritaire à des entreprises privées, qui produisent le climat de tensions, de méfiance et de violence qui règne dans les centres fédéraux.

Pour que les procès soient malgré tout plus équitables, un certain nombre de conditions doivent être remplies: le dépôt de plaintes par les victimes doit être facilité. Les personnes doivent pouvoir séjourner légalement sur le territoire suisse pendant la procédure et les moyens doivent leur être donnés: traduction, accès d'office à une défense juridique gratuite, entre autres. Ensuite, les enquêtes du ministère public doivent être plus poussées, et tous les témoins pertinents doivent être interrogés par toutes les parties. Cela doit de plus être fait immédiatement: dans le cadre du procès de Giffers, des témoins cités par les requérants violentés n'ont pas été entendus parce que le SEM les avait déjà expulsés.

Ce procès le montre: les centres fédéraux d'asile et la violence qu'ils produisent sont inacceptables. Une prise de responsabilité à tous les niveaux – politique, administratif et judiciaire – est pour cela non seulement nécessaire, mais également urgente.

(Sg)

Dossier : Éducation – maintenant !

Bilan et perspectives de la campagne Éducation pour toutes et tous – maintenant !

Démarrée en octobre 2020, la campagne Éducation pour toutes et tous arrive au terme de sa première phase. L'occasion pour le comité de prendre le contrôle du présent dossier pour tirer un bilan de ces dernières années, et d'envisager avec ferveur et optimisme les prochaines étapes.

La campagne s'est axée autour de trois pôles: le travail de sensibilisation, au travers d'événements et mini campagnes d'informations, avec la complicité de nos partenaires, le travail de lobbying, mené de front avec un groupe de parlementaires solidaires et enfin un travail médiatique, dans les médias traditionnels et ceux dits sociaux. Une étape déterminante a été celle du dépôt de la pétition, munie de près de 20000 signatures, en septembre 2021 au Parlement fédéral.

Plus d'infos sur la campagne:
www.education-maintenant.ch

Retour sur la campagne médiatique

L'attention médiatique durant les années 2020 à 2022 se tournait essentiellement vers la pandémie de coronavirus. Malgré tous, quelques thèmes importants pour la campagne ont été portés dans les médias, par nous et par d'autres acteurs du mouvement d'asile.

Les conditions de vie dans les centres d'hébergements ont été décriées, avec notamment la mise en lumière du fait que les enfants dans les centres d'asile ne sont pas scolarisés en écoles régulières. La question des interruptions d'apprentissages suite à une décision négative a également occupé l'opinion publique, et une motion à ce sujet a été refusée de justesse au Parlement. Enfin, le Parlement des réfugié-es, projets initié par «Unsere Stimmen» de NCBI a reçu un important écho médiatique et a formulé des revendications très claires dans le domaine de l'éducation. L'élan de solidarité et l'attention médiatique portée aux personnes fuyant la guerre en Ukraine a permis de souligner une fois de plus l'importance, et surtout la possibilité d'un accueil digne et du développement d'une offre de formation pour les personnes en fuite.

La suite ?

Nous sommes déterminé-es à continuer. Lors de la rencontre de réseau qui a eu lieu à Berne en juin passé, les organisations présentes et les personnes individuelles solidaires ont réitéré leur intérêt pour la campagne et ont souligné sa nécessité. Plus que jamais, Éducation pour toutes et tous – maintenant ! est résolue à rester un interlocuteur principal pour les questions de formation et d'accès au travail pour les personnes exilées. Les prochains mois seront consacrés à la conceptualisation d'une structure de travail pérenne, en dialogue avec les acteurs intéressés à rejoindre le comité et les bailleurs de fond. Nous vous tiendrons au courant de l'avancée de ce projet. Vous pouvez rester en contact avec nous en sui-

« Plus que jamais, Éducation pour toutes et tous – maintenant ! est résolue à rester un interlocuteur principal pour les questions de formation et d'accès au travail pour les personnes exilées. »

vant nos réseaux sociaux et en vous abonnant à notre newsletter. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site de la campagne.

Le comité Éducation pour toutes et tous – maintenant !

La campagne décentralisée – Genève

Jeunes et débouté·es à Genève – des vies en suspens

L'une des particularités de la campagne Éducation pour toutes et tous était de collaborer avec des groupes locaux. Nous profitons de l'occasion ici pour présenter l'impressionnant travail de la Coordination asile.ge sur le thème des jeunes débouté·es de l'asile.

Dans le canton de Genève vivent environ 60 «jeunes débouté·es». Il s'agit de jeunes personnes qui ont reçu une réponse négative à leur demande d'asile. Arrivées pour la plupart entre 2014 et 2016, mineures ou juste majeures et pour la majorité, isolées, ces personnes ont pu être scolarisées (pour les moins de 19 ans), se faire des ami·es, chercher des apprentissages, voire parfois signer des contrats ou encore faire une formation en école. Puis, leur majorité arrivée, iels reçoivent les premières réponses négatives à leur demande d'asile. Les recours n'y font rien. Ces jeunes se re-

Erythréennes, la facilitation de l'insertion professionnelle et l'octroi d'un permis de séjour aux personnes déboutées de l'asile dont un renvoi n'est pas réalisable ainsi que la prise en charge jusqu'à 25 ans des jeunes adultes relevant de l'asile. Malgré l'adoubement parlementaire de ces objets, rien n'a été fait en réalité.

La Coordination asile.ge fonctionne comme une plateforme d'échanges, de réflexions et de propositions, où sont représentées un nombre important d'organismes actifs dans les divers domaines relatifs au droit d'asile. Face à la situation des jeunes débouté·es, elle a pris les choses en main. En collaboration avec l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers, elle a rédigé un impressionnant rapport sur la situation de ces jeunes personnes. Combinant un travail statistique et de recueil de témoignages, il donne un

« De nombreux jeunes se retrouvent, à cause de leur situation administrative, bloqué·es dans leur parcours de formation. »

aperçu plus que complet sur la réalité de ces oubliés sciemment de l'administration. La page suivante de ce numéro en publie d'ailleurs des extraits. Ces réalités ont également été documentées sous forme de capsules vidéos, qui sont à trouver sur les sites internet de la Coordination et de la campagne. On peut y voir d'impressionnants témoignages face caméra des jeunes concerné·es. L'un des jeunes, Mebrahtu, a également été suivi plusieurs mois par la réalisatrice Béatrice Guelpa, qui a présenté le documentaire issu de cette rencontre lors de la dernière édition du festival de films des droits humains de Genève où une table ronde a eu lieu autour de cette problématique.

Lors d'une soirée d'informations co-organisée avec la campagne Éducation pour toutes et tous, trois autres jeunes ont témoigné devant un public et en live sur Facebook. La vidéo est à retrouver en ligne. Cette soirée a fait des émules puis-

qu'un format similaire a été présenté à Fribourg quelques mois plus tard.

Enfin, la Coordination asile.ge a collaboré avec la Law Clinic de Genève, pour l'élaboration de fiches pratiques et synthétiques portant sur les droits des jeunes personnes migrantes. Les fiches ont été élaborées directement avec des étudiantes de la Law clinic et des représentantes d'association concernées et se fondent sur les questions les plus fréquemment posées par elles. L'ensemble des fiches est à disposition sur les sites internet listés plus bas.

En décembre 2021, une lettre ouverte a été adressée aux autorités genevoises, avec plus de mille signatures. Malgré l'urgence de la situation, l'importante documentation du problème et l'élan de solidarité que la campagne a connu, les autorités continuent de faire la sourde oreille. La Coordination asile.ge ne lâchera pas.

Une inspiration

Le système fédéral suisse a cela de contraignant que les agendas politiques des cantons diffèrent souvent. Dès lors, les groupes locaux travaillent sur des thèmes différents, avec des priorités variant selon l'urgence politique des cantons. Cela freine souvent la collaboration inter-cantonale. Cependant, certains thèmes transversaux et surtout une communication efficace à leur sujet permet de s'aider du travail des uns et des autres. La campagne menée dans le canton de Genève, en plus d'être riche et diverse, a été en outre bien documentée. Tous les groupes et personnes solidaires confrontés au problème des jeunes déboutés dans leur canton peuvent dès lors s'en inspirer et poursuivre la lutte dans leur canton.

Le comité Éducation pour toutes et tous – maintenant!

Liens pour aller plus loin:

<https://coordination-asile-ge.ch>
<https://www.unige.ch/droit/lawclinic/fr/publications/fiches-pratiques/>



L'Éducation pour toutes et tous – maintenant ! – Faire pression

De la pétition aux objets parlementaires

Une part importante du travail de notre campagne pour l'éducation consiste à accompagner la transformation des revendications de la pétition en travaux parlementaires concrets. Un regard sur nos déambulations dans la salle des pas perdus.

La pétition, munie de près de 20000 signatures, sert de base aux interventions politiques des conseiller·es du Conseil national et des États. La pétition a été discutée le 29 avril 2022 par la Commission de l'éducation, la Csec-N. Il en a résulté un postulat de la commission pour une meilleure saisie des données sur le niveau de formation des personnes en fuite, qui a été adopté par 12 voix contre 7. Le même jour, une motion demandant des améliorations dans l'accès à la formation professionnelle a été approuvée par 11 voix contre 10 à la Commission des institutions politiques

« Mais il faut plus qu'une approbation de principe: les obstacles clairement identifiés sur le chemin de la formation des personnes réfugiées doivent maintenant être supprimés. »

du Conseil national. Il s'agit là de deux succès partiels importants en regard de nos revendications.

Depuis le début de la campagne, un groupe interpartis de parlementaires, coordonné par la conseillère nationale Sandra Locher (PS Grisons) continue à développer des interventions au niveau fédéral. Jusqu'à présent, une douzaine d'interpellations et une motion ont été déposées au Conseil national. La liste complète peut être consultée sur le site Internet de la campagne.

Le Conseil fédéral et le SEM se sont déclarés prêts à soutenir l'accès à l'école jusqu'à l'âge de 18 ans en ce qui

concerne la scolarisation des enfants vivant dans les centres fédéraux d'asile. En ce qui concerne les adaptations de la préparation professionnelle dans le cadre de la loi sur la formation professionnelle, une motion a été cosignée par 60 conseiller·es nationaux. D'autres interventions sont en préparation.

Il y a certes un large accord entre les partis sur le principe selon lequel il vaut la peine d'investir dans l'éducation des personnes exilées, tant pour les personnes concernées que pour l'économie nationale. Mais il faut plus qu'une approbation de principe: les obstacles clairement identifiés sur le chemin de la formation des personnes en fuite doivent maintenant être supprimés.

Le travail parlementaire est long et fastidieux. Nous nous rendons compte que le thème de l'asile et ses implications réelles sont souvent méconnus des parlementaires, principalement de la part des partis qui affichent une méfiance face à la migration. Les nombreuses conversations que nous avons dans la salle des pas perdus servent à combler ces lacunes d'informations. Si la recherche de compromis avec les partis politiques adverses est parfois frustrante, elle permet sur le long terme d'atteindre quelques avancées. Nous faisons ce travail parce qu'il doit être fait, mais restons persuadé·es que le travail politique ne se déroule pas qu'au Parlement, et que le rôle de la société civile est déterminant. C'est pour cette raison que notre campagne a de nombreux autres volets que celui du travail parlementaire.

Le comité Éducation pour toutes et tous – maintenant!

Jeunes et débouté·es à Genève – des vies en suspens

Nous reproduisons ici des extraits du rapport rédigé par la coordination asile.ge. Le rapport dans son entier peut être consulté et téléchargé sur le site de l'organisation.

« 10 francs par jour, ça ne suffit pas pour faire la vie »

Kareem*, 22 ans

« Je suis une personne normale, comme les autres. Je voudrais juste travailler »

Yohannes*, 21 ans

« Je n'ai rien ici, je n'ai pas de garantie de rester. Chaque matin je me réveille avec la peur. Je vis dans la peur »

Henok*, 21 ans

*les noms avec une étoile sont des pseudonymes

Revendications

La Coordination asile.ge demande aux autorités genevoises que :

- Tou·tes les jeunes débouté·es et sans statut légal puissent accéder à et poursuivre la formation choisie en fonction de leurs aspirations et capacités, au moins jusqu'à 25 ans ;
- Les jeunes débouté·es puissent terminer une formation entamée, même quand leur renvoi est exécutable ;
- La régularisation des personnes déboutées soit facilitée et soutenue, d'autant plus quand elles sont arrivées en Suisse avant l'âge de 25 ans.



Projet « Deportation Alarm »

Méfiez-vous des expulsions – Profiteurs des expulsions, méfiez-vous

Le mercredi 20 juillet 2022, plusieurs groupes ont appelé ensemble à une journée transnationale contre les compagnies aériennes d'expulsion. La «No Border Assembly Berlin» ou le réseau «Abolish Frontex» étaient notamment de la partie. L'objectif de l'action était de rendre visibles les différents acteurs impliqués dans les expulsions. Outre les institutions politiques, les polices ou Frontex, des entreprises privées telles que des sociétés de sécurité ou des compagnies aériennes figurent également au casting. Ces dernières étaient au centre de l'action. Afin de protéger les compagnies aériennes contre les risques de réputation, le gouvernement allemand a changé de pratique en 2021 au service des entreprises concernées. Récemment, il n'était plus possible de savoir quelles compagnies aériennes effectuaient des

« Selon l'organisation elle-même, des alertes ont pu être publiées avant les vols dans 80% des cas. »

vols de refoulement, faisant de l'expulsion un modèle commercial. En réponse à ce changement de pratique, un nouveau site web a été lancé sous le nom de «Deportation Alarm». Il montre la puissance de la machine allemande à expulser: Rien qu'en 2021, 206 avions ont décollé de 9 aéroports allemands vers 36 pays. Toutes les compagnies aériennes impliquées dans les expulsions ont été listées avec leur nom et le nombre de vols. Mais les données ne doivent pas seulement servir à la documentation, elles doivent aussi avoir un effet interventionniste: Deportation Alarm utilise ces informations pour avertir à temps des expulsions à venir. Selon l'organisation elle-même, des alertes ont pu être publiées avant les vols dans 80% des cas. Le projet fait ainsi d'une pierre deux coups: il rend visibles les profiteurs du régime migratoire de l'UE et crée en même temps un mécanisme important qui peut permettre à des personnes de se protéger contre des expulsions imminentes. Et si on faisait ça aussi en Suisse ?

(Ln)

Pour en savoir plus:

<https://deportationalarm.com/>



Dossier Musey : une victoire d'étape

Depuis près de cinq ans, le chercheur en migration Jonathan Pärli se bat pour obtenir la déclassification de ce qu'on appelle le dossier Musey. Ce dernier contient l'histoire du philosophe congolais Mathieu Musey et de sa famille. En 1988, ils et elles ont été expulsés-es de Suisse vers l'actuelle République démocratique du Congo malgré un important mouvement d'opposition : « La police a fait irruption avec des hélicoptères et des voitures d'intervention dans la ferme jurassienne isolée du Mont Dedos, où Musey avait trouvé refuge avec sa femme et leurs trois enfants dans une famille de paysans mennonites. » C'est ainsi que l'historien Pärli décrit l'expulsion des Musey. Mais beaucoup de choses autour de cette histoire restent encore inexpliquées.

En 2018, Pärli tombe sur les dossiers lors de travaux de recherche pour sa thèse sur le mouvement d'asile suisse. Ceux-ci sont classés confidentiels, raison pour laquelle l'historien doit déposer une demande pour les consulter. Mais les autorités refusent de donner suite à sa demande – elles évoquent la protection de la personnalité. Pärli n'abandonne pas, demande un soutien juridique à des connaissances et fait avancer l'affaire. Musey lui-même est décédé en 2021, mais il avait donné son

accord à Pärli pour consulter le dossier. Cela n'a quand même pas suffi, la demande était toujours refusée. En juillet, Pärli a finalement obtenu gain de cause devant le Tribunal fédéral : la cour suprême a contredit l'attitude de refus des instances précédentes. Il semble que les autorités doivent lui accorder l'accès au dossier. Mais ce n'est pas encore sûr, car le Tribunal administratif fédéral doit d'abord juger, sur la base de l'arrêt du Tribunal fédéral, ce qui plaide pour ou contre l'accès. Les chances restent encore bonnes.

(Ln)

Article détaillé (en allemand) de Jonathan Pärli sur le dossier Musey :

<https://daslamm.ch/das-gesperrte-archiv-im-streitfall-musey/>

L'organisation Border Forensics

Faire la lumière sur l'injustice aux frontières

En 2011, les chercheurs Charles Heller et Lorenzo Pezzani reconstruisent la trajectoire d'un bateau gonflable, parti de Tripoli en Libye puis laissé à l'abandon pendant deux semaines en mer Méditerranée par les autorités. Malgré les appels à l'aide des passagers, aucune opération de sauvetage n'avait été lancée et, au total, 63 personnes sont décédées. Leur rapport a servi de base pour des plaintes contre plusieurs Etats.

Dix ans plus tard, l'agence d'investigation Border Forensics est née à Genève pour reconstruire, à l'aide de méthodes d'analyse spatiales et visuelles, d'autres pratiques de violence liée à la gestion des frontières, et ce partout où elles pourraient avoir lieu. Les résultats de ces enquêtes serviront à soutenir des cas de contentieux juridiques dans des cours nationales et internationales, en défense de la dignité et des droits fondamentaux des personnes migrantes et, plus généralement, à informer le public sur les différentes formes de violence liée au contrôle des frontières.

La première enquête

Publiée en mai 2022, il s'agit d'une reconstruction des circonstances entourant la mort, le 7 mai 2018, de Blessing Matthew, dont le corps a été découvert dans la rivière de la Durance, retenu par un barrage en aval de Briançon, dans les Hautes-Alpes françaises. Blessing avait 21 ans et était originaire du Nigéria. Elle avait été vue pour la

conclusions de la première enquête de la police judiciaire et précisent le rôle de la gendarmerie dans la mise en danger de Blessing. À la suite de la publication des résultats de l'investigation, une demande a été faite au Procureur de la République de rouvrir l'enquête pour respecter le droit à la vérité et à la justice de la famille de Blessing et de ses compagnons de route. Même si la demande n'a pas été satisfaite, la contre-enquête de Border Forensics jette une lumière incriminante sur la violence aux frontières alpines. Tant que la violence continuera, la quête de justice persévérera, face à d'autres institutions.

D'autres enquêtes

Border Forensics travaille actuellement dans d'autres régions rendues particulièrement dangereuses par les pratiques de violence aux frontières. Dans le désert du Sahara, des milliers de personnes disparaissent sur les routes de l'exil chaque année. En Méditerranée, c'est la surveillance aérienne des autorités européennes et son rôle dans les refoulements vers la Libye, qui est mise sous la loupe. Une première collaboration avec Human Rights Watch servira à reconstruire un renvoi forcé de 24 personnes qui a eu lieu le 31 juillet 2021. Ce jour-là, le drone «Heron» de Frontex survolait la zone SAR maltaise. Malgré la présence d'un navire de sauvetage d'ONG, l'alerte n'aurait été donnée qu'aux garde-côtes libyens.

Border Forensics veut avoir une approche critique, qui repousse les limites de la recherche sur les situations de violence dont sont victimes les personnes

migrantes. Pour ce faire, l'organisation collabore avec les personnes exposées directement à cette violence, ainsi qu'avec les organisations proches du terrain. Tant que les restrictions à la mobilité qui touchent de façon écrasante les personnes du Sud global seront rendues possibles par la matérialisation violente des frontières, Border Forensics s'efforcera de documenter leurs effets mortifères.

Kiri Santer

membre du comité de Border Forensics et de Solidarité sans frontières

« L'enquête de Border Forensics a permis de produire des nouveaux éléments de preuve qui mettent à mal les conclusions de la première enquête de la police judiciaire et précisent le rôle de la gendarmerie dans la mise en danger de Blessing. »

dernière fois le 7 mai avec deux de ses compagnons de voyage à 15 km de la frontière franco-italienne, alors que la gendarmerie mobile tentait de les interpeler. Les circonstances autour de la mort de Blessing sont restées floues, et en particulier le rôle des gendarmes dans la course-poursuite qui aurait mené à sa noyade. Une plainte avait été déposée à l'époque par une des sœurs de Blessing, soutenue par l'association Tous migrants. En 2020, le tribunal de Gap a jugé la plainte irrecevable.

L'enquête de Border Forensics a permis de produire des nouveaux éléments de preuve qui mettent à mal les

Un manuel pour la pratique

Droits fondamentaux et droits humains dans le travail en droit d'asile et des réfugié·es

En juin 2022, un nouveau guide pour le mouvement de l'asile et de la migration est paru sous forme de livre: le manuel pour le travail de base et le travail avec les réfugié·es de Gülcan Akkaya, Peter Frei, membre du comité de Sosf, et Meike Müller. En 190 pages, le livre classe les bases

« Face aux processus de privation des droits des personnes migrantes et des requérant·es d'asile, ce manuel fournit une orientation nécessaire et bienvenue. »

juridiques dans le domaine de l'asile et des réfugié·es en Suisse, rassemble les bases et les principes d'action dans le travail avec les personnes concernées et illustre la pratique actuelle à l'aide d'exemples.

Pour le travail social avec les personnes en fuite, les auteures plaident pour un cadre éthique professionnel basé sur les droits fondamentaux et les droits humains. Il est donc essentiel d'appréhender les individus dans leur contexte et leur milieu de vie. Au vu de la pratique obtuse, bornée et homogénéisante des autorités et du débat public sur le thème de la fuite, de la migration et de l'asile, il s'agit là d'un rappel important, même s'il peut paraître banal. Le chapitre sur les principes d'action contient justement de nombreux points de repère pratiques qui devraient être étudiés de près, en particulier par les

membres des autorités et le personnel de sécurité. Les auteures les désignent d'ailleurs explicitement comme groupe cible. Le livre s'adresse à différents destinataires, qui ont pour point commun d'exercer une activité dans le domaine de l'asile. Dans l'introduction, il est écrit: «leurs rôles sont parfois complémentaires, parfois contradictoires, parfois conflictuels. Mais ce qui les unit toutes, c'est l'obligation de respecter les droits fondamentaux et les droits humains. Sur ce terrain commun, il devrait être possible de trouver systématiquement des solutions qui permettent d'agir dans ce domaine exigeant en respectant les droits fondamentaux.»

Face aux processus de privation des droits des personnes migrantes et des requérant·es d'asile, ce manuel fournit une orientation nécessaire et bienvenue. Les auteures mentionnent à juste titre le fait qu'en Suisse, le droit des étrangers et le droit d'asile ont été progressivement durcis au cours de ces dernières années. Cela s'est accompagné d'un discours polarisant et déshumanisant, qui se décharge finalement sur les personnes concernées et conduit à un démantèlement notable des droits fondamentaux et à une discrimination quotidienne. Cela ne concerne pas seulement la Suisse, mais le domaine de la migration en général, comme le confirme de manière impressionnante un coup d'œil sur les situations violentes aux frontières extérieures de l'UE. Cette évolution exige donc non seulement des approches pratiques au quotidien, mais aussi une perspective de changement. Aux yeux des auteures, celle-ci peut justement être celle des principes des droits fondamentaux et des droits humains: «[ces droits] évoluent et doivent toujours être reconquis. Les mouvements d'asile ainsi que des personnes courageuses ont joué un rôle important dans ce contexte par le passé». Ils et elles devront continuer à le faire au vu de la situation actuelle.

(Ln)

IMPRESSUM

**BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

Paraît 4 fois par an

ISSN 2673-7701

Tirage de cette édition:

3750 allemand / 900 français

Affirmés par la REMP/FRP:

2327 deutsch / 521 französisch

Composition/Graphisme:

Graziella Bärtsch et Moana Bischof

Impression et expédition:

selva caro druck ag, Films Waldhaus

Rédaction:

**Lorenz Naegeli (Ln), Peter Frei (Pf),
Sophie Guignard (Sg), Kiri Santer (Ks)**

Traductions:

**Marianne Benteli, Sophie Guignard,
Lorenz Naegeli**

Lectorat: **Sosf, Olivier von Allmen**

Photos:

Alarme Phone Sahara

Délai rédactionnel pour le prochain numéro:
le 11 octobre 2022

Nous nous réservons le droit d'abrégier le
courrier des lecteur·ices

Cotisation 2022 abo inclus:

saliés Fr. 70.- / couples Fr. 100.- /

non-saliés Fr. 30.- /

organisations Fr. 120.-

Abonnement:

individuel Fr. 30.- / organisations Fr. 50.-

Éditrice:

Solidarité sans frontières

Schwanengasse 9

3011 Bern

(regroupement CAS/MODS)

Tél. 031 311 07 70

sekretariat@sosf.ch

www.sosf.ch

CP 30-13574-6

IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6

BIC POFICHBEXXX

« La légalité est une question de pouvoir »

« Avec une mère érythréenne et un père éthiopien, j'ai eu très tôt une forte aversion pour les frontières », explique Selam Habtemariam. Selam est active au sein du Migrant Solidarity Network et de Stop Isolation. Au cours de l'entretien, elle parle à Sosf des frontières, des voix migrantes et du principe de légalité.

Selam a participé activement à deux projets importants cette année: d'une part, le référendum NoFrontex, qui a combattu le financement supplémentaire de l'agence européenne par la Suisse. D'autre part, elle a soutenu l'action « Wir Bleiben in Biel » (Nous restons à Bienne), qui s'est engagée contre le transfert involontaire d'exilé·es débouté·es de Boujean, près de Bienne, vers des camps isolés. Elle voit une continuité entre ces deux projets: « Nous devons comprendre ces deux thèmes dans le cadre de l'impérialisme des frontières. Les frontières doivent être comprises comme des structures de pouvoir spatiales et matérielles, elles sont un système d'ordre qui développe le statu quo existant. C'est une réalité qui crée la migration et la précarité, mais qui les criminalise en même temps. Aujourd'hui, la migration et la pauvreté sont traitées comme des crimes, alors qu'elles sont le résultat de politiques dominantes ». Selon Selam, une position purement morale sur le régime des frontières et ses conséquences n'apporte toutefois rien. Pour elle, les frontières sont une continuité de l'oppression et de l'assujettissement, auxquelles il faut s'opposer politiquement.

Aux yeux de Selam, la campagne de votation NoFrontex a été une occasion importante d'attirer l'attention des médias et d'amener d'autres récits dans le débat sur la migration. L'un des objectifs était que les voix migrantes soient mieux entendues. L'inégalité de représentation existante ne peut toutefois pas être résolue à

court terme. Certes, de nombreux groupes et personnes migrantes se sont sentis concernées par la campagne NoFrontex, mais il est difficile de prendre la parole soi-même, explique la militante: « Même si tu maîtrises la langue, une grande incertitude subsiste. La façon dont tu te présentes, c'est aussi du capital social. De plus, il fallait faire vite, car nous n'avons guère le temps de nous préparer ». « Nous restons à Bienne » a connu une dynamique similaire. Les voix des migrant·es, mais aussi la société civile qui s'est solidarisée avec les personnes concernées, n'ont pas été entendues – ou à nouveau ignorées. Les autorités se rejettent mutuellement la responsabilité. Selam demande cyniquement: « Peut-il vraiment y avoir une démocratie si personne ne prend ses responsabilités ? »

Mais la militante n'est pas désespérée: « Nous ne devons pas considérer les actions de résistance comme un acte ponctuel, mais nous devons envisager la résistance comme le travail de toute une vie et aussi comme une pierre à l'édifice. Le capitalisme a la capacité de s'approprier des idées progressistes et de les transformer ensuite en aspects banals. C'est précisément pour cette raison que nous devrions remettre en question ce qui est présenté comme neutre, objectif et naturel. « Il n'est sans doute pas encore entré dans les esprits que les frontières sont une construction capitaliste et raciste », poursuit-elle. « Mais il a aussi fallu du temps pour que l'esclavage soit considéré comme inacceptable ».

ANNONCES

widerständiger rückblick
auf eine woche voller
rassismus:
antira-wochenschau
abonnieren auf
antira.org

wir drucken!
Klimaneutral

für den wald.

umweltbewusster druck und klimaschutz ist uns ein anliegen.
ihr produkt wird bei uns klimaneutral gedruckt und
auf wunsch mit dem label von climatepartner versehen.
so engagieren auch sie sich für nachhaltigkeit und klimaschutz.

selva caro druck
die kleine druckerei inmitten der natur

rudi dadens 6 7018 films t 081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch



Photo: archive privée

Pour que les choses changent, Selam réclame différentes stratégies et alliances : « Nous devons utiliser des approches réformistes et révolutionnaires, mais nous ne devrions jamais limiter notre horizon politique à la pratique réformiste. L'objectif doit être d'abolir l'oppression – pour cela, la situation des personnes concernées doit s'améliorer ». Pour évoluer dans cette direction, il faut, aux yeux de Selam, des modèles relationnels et un environnement dans lesquels les gens sont vus, écoutés et pris au sérieux. « La diversité est une tendance en ce moment et est considérée comme cool. C'est bien, mais nous devons nous éloigner de la culture du cool et avoir une analyse approfondie de notre environnement – cela concerne aussi le racisme, le sexisme, la classe et les structures de pouvoir. Cette compréhension se perd actuellement. En revanche, nous devons faire preuve d'imagination et stimuler l'esprit collectif – nous pourrions ainsi briser les approches parfois très individualisées. Selam conclut que nous devons être conscients que le changement ne va pas de soi : « La rébellion, quand elle commence, n'est pas légale, n'est pas sûre, n'est pas confortable et n'est pas populaire. Mais c'est le seul moyen ! « La légalité en particulier doit être remise en question, explique Jose Antonio Vargas en se référant à l'histoire : « L'apartheid, l'esclavage, le colonialisme et l'holocauste étaient également légaux à l'époque. La légalité est une question de pouvoir, pas de justice ».

(Sg)

Agenda

Journées d'action Enough

16 – 18 SEPTEMBRE 2022,
PARK PLATZ, ZURICH

enough. est une plateforme, un lieu de rencontre, une scène, un point d'information, un lieu d'échange. Nous créons un espace pour rendre visibles les initiatives antiracistes et la résistance au système migratoire.

Plus d'informations sur
aktionstage-enough.ch

Exposition: La politique de naturalisation

03.04 – 30.10.2022, MUSÉE GRUÉRIEN,
BULLE

NATURALISATION – IMMERSION DANS LA
FABRIQUE DES SUISS-ESS-ES

L'exposition questionne la manière dont l'acquisition de la citoyenneté est réglementée aujourd'hui en Suisse, son déroulement et les images du pays qu'elle mobilise. Qui décide des critères par lesquels on peut devenir suisse? Quel est le parcours que doit effectuer un· candidat·e au passeport suisse? Pourquoi la politique de naturalisation suisse est-elle restrictive en comparaison internationale?

Plus d'informations sur
<https://musee-gruerien.ch/musee-gruerien/naturalisation/>

Exposition

02.06.22 – 19.03.2023, MUSÉE D'HISTOIRE,
LA CHAUX-DE-FONDS

ENFANTS DU PLACARD – À L'ÉCOLE DE LA
CLANDESTINITÉ

Durant la seconde moitié du 20^e siècle, des milliers d'enfants de travailleuses et de travailleurs saisonniers, pour lesquels le regroupement familial n'était pas autorisé, ont vécu clandestinement en Suisse. Le Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds vous invite à entendre leur voix et à découvrir leurs parcours, ainsi que les mobilisations en faveur de leurs droits.

Plus d'informations sur
<https://www.chaux-de-fonds.ch/musees/mh>